



MARCHÉ PUBLIC

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

**Transport scolaire régulier des apprentis du CFA des MFR de Vendée
pour l'année scolaire 2024/2025**

Le pouvoir adjudicateur :

**CFA des MFR de Vendée
Maison des Familles
119 boulevard des Etats-Unis – BP 122
85000 LA ROCHE SUR YON**

Appel d'Offres n° : 02 2024 Marché Transport CFA

Nomenclature CPV : **60000000-9/ Services de transport routier**

Appel d'offres adapté ouvert en application du Code de la commande publique

Remise électronique des candidatures et des offres obligatoires
sur le site internet <https://www.marches-securises.fr>

Date et heure limites de remise des offres : vendredi 24 mai 2024 à midi

SOMMAIRE

Table des matières

Article 1 - Acheteur	3
Article 2 - Objet de la consultation.....	3
2-1-Objet.....	3
2-2-Lieu d'exécution des prestations	3
2-3-Procédure de passation	3
2-4-Forme du contrat	3
Article 3 - Dispositions générales	3
3-1-Décomposition du contrat.....	3
3-2-Durée du marché - Délai d'exécution	3
3-3-Reconduction	4
3-4-Forme juridique de l'attributaire	4
Article 4 - Dossier de consultation.....	4
4-1-Contenu du dossier de consultation	4
4-2-Modalités de retrait du dossier de consultation des entreprises	4
4-3-Echanges pendant la procédure	5
4-4-Modification de détail au dossier de consultation.....	5
4-5-Délai de validité des offres	5
4-6-Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement	5
4-7-Variantes	5
Article 5 - Présentation des propositions.....	5
5-1-Les documents	5
5-1-1 Justificatifs candidature	5
5-1-2 Renseignements et pièces permettant de justifier des niveaux de capacités, techniques et professionnelles, économiques et financières du candidat :	6
5-1-3 Les documents du DCE :	6
5-2-Langue de rédaction des propositions	6
5-3-Unité monétaire	6
5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
Article 6 - Examen des candidatures.....	7
Déroulement de la consultation :	7
Critères de jugement des offres :.....	7
Article 7 - Renseignements complémentaires.....	8

Article 1 - Acheteur

L'acheteur est l'association de CFA des MFR de Vendée

Adresse :

CFA des MFR de Vendée

Maison des Familles - 119 boulevard des Etats-Unis - 85000 LA ROCHE SUR YON

Adresse mail : cfamfr.vendee@mfr.asso.fr

Téléphone : 02.51.44.37.80

SIRET : 78650966100082

En sa qualité d'acheteur, le CFA des MFR de Vendée est en charge de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché et gère les actes d'exécution suivants :

- L'exécution du marché,
- Passer, signer et notifier les avenants,
- Procéder le cas échéant à la résiliation du marché.

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet

La présente consultation porte sur :

Transport scolaire régulier des apprentis du CFA des MFR de Vendée

pour l'année scolaire 2024/2025 le lundi matin et le vendredi midi vers les MFR suivantes :

- MFR Saint Gilles Croix de Vie
- MFR Talmont Saint Hilaire
- MFR Ifacom La Ferrière
- MFR La Louisière Les Herbiers
- MFR Saint Michel Mont Mercure
- MFR Mouilleron en Pareds

Les effectifs prévisionnels, les lignes et le planning prévisionnel sont présentés en annexes A, B et C du CCTP.

Nomenclature CPV (Common Procurement Vocabulary) : **60000000-9/ Services de transport routier**

2-2-Lieu d'exécution des prestations

Département de la Vendée.

2-3-Procédure de passation

La consultation est passée par appel d'offres adapté ouvert en application du Code de la commande publique.

2-4-Forme du contrat

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du contrat

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

3-2-Durée du marché - Délai d'exécution

La durée du contrat se confond avec sa durée d'exécution.

La durée du contrat est de **1 an, renouvelable tout ou partie 2 fois soit 3 ans au total.**

L'exécution des prestations aura lieu **de septembre 2024 à juillet 2025** pour l'année scolaire 2024/2025 selon planning fourni au CCTP.

3-3-Reconduction

Le marché est conduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction tout ou partie du marché est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est l'année scolaire.

Le CFA des MFR 85 doit formuler par écrit au moins 2 mois avant le début de la prochaine période suivante la non-reconduction du marché.

Le titulaire peut refuser la reconduction du marché par décision écrite notifiée au pouvoir adjudicateur dans un délai de 3 mois avant le début de la prochaine période.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs candidatures et leurs offres en agissant à la fois, en application de l'article R2142-21 du Code de la commande publique : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (DCE) remis gratuitement aux candidats contient les pièces suivantes :

- **Le présent règlement de consultation (RC)**, document comportant 8 pages numérotées de 1 à 8.
- **Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)**, document comportant 12 pages numérotées de 1 à 12.
- **Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)**, document comportant 14 pages numérotées de 1 à 14.
- **L'accord cadre de réponses techniques**, document comportant 3 pages numérotées de 1 à 3.
- **Le bordereau de prix unitaire**, document comportant 1 page numérotée de 1 à 1.

4-2-Modalités de retrait du dossier de consultation des entreprises

La présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée qui permet aux candidats via le site internet <https://www.marches-securises.fr> :

- de télécharger gratuitement l'avis de publicité et le dossier de consultation des entreprises ;
- de poser des questions ou solliciter des documents complémentaires ;
- de déposer leurs documents de candidature et d'offre par voie électronique sur la plateforme, ce qui constituera « une offre dématérialisée » ;
- de déposer d'éventuels compléments demandés par le pouvoir adjudicateur.

Un exemplaire du dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement pour chaque entrepreneur intéressé sur la plate-forme de dématérialisation. L'entreprise peut le télécharger, gratuitement, sur le site internet <https://www.marches-securises.fr>

Les candidats sont informés qu'en cas de téléchargement anonyme du DCE et/ou de mentions erronées dans le formulaire d'authentification, ils ne seront pas informés des éventuelles modifications de la consultation (modifications de dates, rectificatifs/compléments de dossier, etc) et en assument l'entière responsabilité dans l'élaboration de leur offre.

4-3-Echanges pendant la procédure

Durant la procédure de passation du marché, tous les échanges se feront par voie électronique via la plate-forme <https://www.marches-securises.fr>.

A cet effet, les soumissionnaires devront s'authentifier sur ce site et notamment indiquer une adresse courriel électronique valide permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications...

L'entreprise est responsable de l'ouverture de son courrier électronique et le cas échéant, de l'activation du lien reçu pour accéder au contenu du message. Aucune relance ne sera effectuée par le pouvoir adjudicateur.

4-4-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard **6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4-5-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date de remise des offres.

4-6-Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement

Sans objet.

4-7-Variantes

Les variantes de type performance technique, qualitative, environnementale et financière sont acceptées, mais le candidat doit, au préalable, répondre à l'offre de base décrite et joindre un explicatif des avantages de la variante proposée par l'entreprise qui doit alors établir tous les documents nécessaires à sa compréhension.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Les documents

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

5-1-1 Justificatifs candidature

- Un formulaire DC1** ou une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat qui se présente seul ou le groupement d'entreprises candidat. Il contient la déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que ce dernier n'entre pas dans un des cas d'exclusion de la procédure prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) et aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) et aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.
- Une **attestation de fourniture des déclarations sociales** et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D. 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).
- Le certificat attestant que le candidat a souscrit les **déclarations lui incombant en matière fiscale** et a acquitté les impôts et taxes exigibles dont la liste est fixée par l'arrêté du 25 mai 2016 (NOR: EINM1600216A).

- Un extrait de **l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés** (K ou K-bis) ou à la Chambre des Métiers (D1) ou à défaut, règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.
- Une copie de **l'inscription au registre des entreprises de transport** par route conformément aux articles R.3113-1 et suivants du code des transports
- La copie du ou des **jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire** prouvant qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

5-1-2 Renseignements et pièces permettant de justifier des niveaux de capacités, techniques et professionnelles, économiques et financières du candidat :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activités faisant l'objet du marché public portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise.
- La liste des principaux services de transport scolaire réguliers fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du/des clients.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'effectuer un contrôle de référence auprès d'une entreprise mentionnée par le candidat.

Les candidats nouvellement créés pourront justifier de leurs capacités par tout autre moyen.

5-1-3 Les documents du DCE :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- L'accord cadre de réponses techniques
- Le bordereau de prix unitaire, en PDF **signé**.

Les documents du DCE devront être signés et toutes les pages paraphées.

Le candidat devra fournir l'ensemble des pièces demandées à l'appui de la candidature. L'absence d'une ou plusieurs pièces entraînera la non-étude de la proposition technique et financière.

Les candidats déposeront leur offre par voie électronique uniquement via le site internet accessible à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

Si une offre est déposée autrement, elle sera renvoyée à son auteur sans avoir été ouverte.

La signature de toutes les pièces portant engagement des candidats est exigée au stade du dépôt des plis.

Tout défaut de signature expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité.

Seul le représentant qualifié de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du contrat (délégation de pouvoir à produire le cas échéant au nom de la personne) sera habilité à signer.

5-2-Langue de rédaction des propositions

Conformément au Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur exige que les candidats joignent une traduction en français lorsque les documents sont rédigés dans une autre langue.

5-3-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres seront obligatoirement transmises sous forme dématérialisée via la plate-forme <https://www.marches-securises.fr>

Le pli électronique contiendra les pièces précisées à l'article 5 et sera remis : **avant le vendredi 24 mai 2024 à 12h00.**

Article 6 - Examen des candidatures

Le CFA des MFR de Vendée vérifiera d'abord la recevabilité de la candidature c'est-à-dire la fourniture par le candidat de tous les documents mentionnés à l'article 5.

Les candidatures conformes et recevables seront ensuite examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, afin d'évaluer leurs capacités professionnelles, techniques, économiques et financières.

En application du Code de la commande publique, cette vérification peut être effectuée à tout moment de la procédure et se fera au plus tard avant l'attribution du marché public.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'exclusion, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités techniques et professionnelles, économiques et financières est globale.

Déroulement de la consultation :

Phase	Modalités	Dates
1	Publication de la consultation	24 avril 2024
2	Clôture des réponses	24 mai 2024 à midi
3	Synthèse et analyse des offres	Du 27 mai au 7 juin 2024
4	Négociation éventuelle sur les 3 meilleures offres	Du 27 mai au 7 juin 2024
5	Commission d'attribution	7 juin 2024
6	Réponse aux candidats	De mi-juin à fin juin 2024

Critères de jugement des offres :

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues par le Code de la commande publique au moyen des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération en pourcentage :

Critères		
1	PRIX DE LA PRESTATION	50 %
2	VALEURS TECHNIQUES	45 %
2.1	Quantité et qualité du parc de véhicules proposé pour le marché	30 %
2.2	Pertinence de la procédure mise en œuvre pour la maintenance des véhicules et le plan de formation du personnel	20 %
2.3	Capacité à assurer de façon qualitative la prestation de ramassage scolaire sur le département de la Vendée	40 %
2.4	Pertinence des dispositions prises pour assurer la continuité du service : en cas de situation perturbée, de panne de véhicule, d'indisponibilité de dernière minute d'un conducteur (modalités d'astreinte, moyens de réserve, procédures)	10 %
3	Caractéristiques environnementales de l'offre	5 %

La formule appliquée pour déterminer la note du critère prix est la suivante : Note du candidat = (prix proposé le plus faible / prix proposé du candidat) X % de pondération.

Le CFA des MFR de Vendée se réserve le droit ou non de négocier avec les trois meilleures offres.

Conformément aux dispositions du Code de la commande publique, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses, et que cette régularisation n'entraîne pas de modification substantielle des offres initiales.

Conformément au Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande auprès de :

- **d'ordre technique :**
Les entreprises poseront leurs questions écrites par voie électronique via la plateforme <https://www.marches-securises.fr> Pour respecter l'égalité de traitement des candidats, une réponse sera donnée à tous les candidats via la plate-forme.
- **d'ordre administratif :**
CFA des MFR de Vendée - Madame Vanessa THOMAS : cfamfr.vendee@mfr.asso.fr

Les candidats sont avisés que l'information des candidats non retenus, et la notification du marché seront effectuées par voie électronique par courriel. L'adresse courriel utilisée sera celle du dépôt par le candidat.

Acceptation du REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le candidat atteste avoir pris connaissance et accepte les clauses du présent document et s'engage à les respecter. Ce seront les conditions établies dans ce document qui s'appliqueront, quels que soient les articles inscrits dans les conditions générales de vente ou autre document du prestataire.

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code APE :

Numéro de SIRET :

Nom, prénom fonction :

Fait à :

Téléphone :

Adresse courriel :

Date :

Signature et Cachet de l'entreprise

Toutes les pages du présent document doivent être paraphées.